COPIE

CR/PP/AT

DEL	20JUIN19	2.1.2	062

Modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Tergnier – Approbation

Vu l'Ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;

Vu l'arrêté n°041 du 25 février 2019 prescrivant la modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme de la Ville de Tergnier ;

Vu la délibération n°002 du 04 avril 2019 relative à la consultation du public pour la modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Tergnier ;

Considérant la consultation du public réalisée du 13 mai 2019 au 14 juin 2019 ;

Considérant qu'à l'issue de cette concertation, aucun administré n'a émis d'avis sur cette modification ;

Vu les avis favorables de la Chambre d'agriculture de l'Aisne, de la Direction départementale des territoires de l'Aisne, du Conseil départemental de l'Aisne, de la MRAE Hauts-de-France, du Conseil régional des Hauts-de-France, et du SDIS de l'Aisne ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Tergnier telle qu'annexée à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre des délibérations les Membres présents.

Délibération certifiée exécutoire en application de la loi n° 82.213 modifiée et complétée par la loi du 22/7/82
Tergnier, le 25 JUIN 2019
Le Maire,
Christian CROHEM

VILLE DE TERGNIER 02700 TERGNIER

Pour extrait conforme
Fait à Tergnier, le 21 juin 2019

Le Maire,
Christian CROHEM

VILLE DE TERGNIER 02700 TERGNIER

N° interne de délibération	N°062
Date de transmission en préfecture de l'Aisne	25-06-2019
Identifiant unique de l'Acte	002-210207114-20190620-062-DE